



EAU DÉCHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS
CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

S²LO

ID : 032-253201842-20250624-RESIDUELS-DE

DELIBERATION n° CS 12 06 25
Séance du 19 Juin 2025

MARCHE DE REPRISE ET TRAITEMENT DES RESIDUELS

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 12

Procuration : 1

Absent : 7

Date de la convocation

Le 3 Juin 2025

Date d'affichage

Le jeudi 19 Juin 2025 à 10h30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUHEY :

Présents : M. Francis DUPOUHEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Georges CAUSERO, suppléant de M. Didier DUPRONT

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, Mme Céline SALLÉS, Jean-Paul FORMENT, M. Thierry REVEIL, M. Jacques MORLAN

Un appel d'offres ouvert, concernant la reprise et le traitement d'une partie des déchets résiduels du territoire de Trigone, a été lancé avec remise des offres le 10/06/2025. Il s'agit d'un marché à lot unique, proposé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande multi-attributaires d'une durée de 12 mois reconductible 3 fois. Le nombre maximum d'attributaires est de 4 et le montant maximum annuel est de 2 500 000 € HT.

La commission d'appels d'offres réunie le 19/06/2025 à 9H30, a retenu les candidats suivants :

- Mo'uve (155€/t limitée à 1000 tonnes d'omr)
- Terralia ISDND (154,5€/t de Tout venant et 177,5€/t omr)
- SUEZ UVE (161€/t Omr)
- PSI CSR(170€/t TV)

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

- D'autoriser le Président à signer le marché de traitement des résiduels avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres cités ci-dessus, sous la forme d'accord cadre à bon de commande d'une durée de 1 an reconductible 3 fois,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces et avenants y afférents.

Le Président
Francis DUPOUHEY
qclu

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.